

QU'EST-CE QUE LE CANOS?

Le Comité d'action des non-syndiqués (CANOS) est un groupe populaire de défense collective des droits des travailleuses et travailleurs non-syndiqués.

Pour remplir sa mission, le CANOS a adopté des pratiques d'éducation populaire autonome (ÉPA) afin de favoriser la prise en charge des non-syndiqués par eux-mêmes et pour mener des luttes sociales.

La mission du CANOS est donc de faire la promotion et la défense collective des droits des travailleuses et des travailleurs non-syndiqués pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

Pour nous joindre

39 rue Bellerive

Trois-Rivières, Qc

G8T 6J4

819-373-2332

infodroit@canosmauricie.org

www.canosmauricie.org

Le salaire minmum



**Extrait de notre cahier
des revendications**

Le salaire minimum

La situation actuelle

Le 1er mai 2008, le salaire minimum a augmenté de 0,50\$ passant de 8,00\$ à 8,50\$.

Voilà une augmentation significative pour plus de 250 000 travailleuses et travailleurs québécois.

Mais saviez-vous que pour permettre à unE salariéE d'atteindre le seuil de faible revenu établi par Statistique Canada, une personne travaillant 40 heures par semaine devrait gagner plus de 10,00\$ l'heure...? 10,43\$ précisément.

Qu'est-ce que ça changerait?

Premièrement, cela serait un bon moyen de sortir les travailleurs et travailleuses de la pauvreté.

Aussi, une telle hausse augmenterait le pouvoir d'achat des bas

salariéEs, ce qui ferait davantage rouler l'économie... C'est bien connu, plus mon salaire augmente, plus je dépense!

Règle générale, plus on gagne cher, plus on paie d'impôts. Cela représenterait aussi une augmentation des revenus de l'État disponibles pour l'éducation, la santé et tous nos services publics.

On essaie souvent de nous faire croire qu'une augmentation du salaire minimum serait un désastre économique et puisque cela ne ferait que motiver les entreprises à déménager en Chine ou ailleurs...

C'est totalement faux. Pensez-y... Les employéEs qui sont payéEs au salaire minimum travaillent principalement dans des entreprises de service: les dépanneurs, les stations services, les restaurants, les hotels etc... La clientèle est ici!

Qu'en est-il du coût de la vie?

Avec un salaire minimum qui permettrait à une personne travaillant 40 heures par semaines d'atteindre le seuil de faible revenu avant impôts établi par Statistiques Canada, le salaire minimum augmenterait au même rythme que le coût de la vie. Ce qui permettrait aux travailleuses et aux travailleurs de conserver leur pouvoir d'achat.

